



COMMUNE D'ORP-JAUCHE

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Orp-Jauche, le 13 février 2019.

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Conformément à l'article L1122-13 §1^{er} du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et au Règlement d'Ordre Intérieur, nous avons l'honneur de vous inviter à participer à la séance du conseil communal qui aura lieu **le 26 février 2019 à 20 heures, à la salle du Conseil communal, Place communale 6 à 1350 Orp-Jauche.**

L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit en annexe.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'assurance de notre considération très distinguée.

Pour le Collège communal,
Par ordonnance,

La Directrice générale,

Le Bourgmestre,

Sabrina SANTUCCI



Hugues GHENNE

ORDRE DU JOUR :
(première convocation)

1. ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1. Application du droit à interpellation du public ;
- 1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 janvier 2019 ;
- 1.3. Adoption de la déclaration de politique communale du Collège communal ;
- 1.4. Adoption du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal ;
- 1.5. Prise d'acte des déclarations d'appareusement ou de regroupement ;
- 1.6. Désignation des représentants communaux au sein de diverses ASBL pluri-communales :
 - 1.6.1. Agence Locale de l'Emploi d'Orp-Jauche ;
 - 1.6.2. Holding communal en liquidation ;
 - 1.6.3. Centre culturel du Brabant wallon ;
 - 1.6.4. Contrat de rivière Dyle-Gette ;
 - 1.6.5. Centre régional d'Intégration du Brabant wallon ;
 - 1.6.6. Groupe d'Action locale Culturalité en Hesbaye brabançonne ;
 - 1.6.7. Maison du Conte et de la Littérature ;
 - 1.6.8. Maison de l'Emploi ;
 - 1.6.9. Maison du Tourisme Hesbaye brabançonne ;
 - 1.6.10. Maison de l'Urbanisme ;
 - 1.6.11. Union des Villes et Communes de Wallonie ;
- 1.7. Désignation des représentants du Pouvoir organisateur au sein de la Commission Paritaire Locale ;
- 1.8. Désignation du représentant communal à l'Assemblée Générale d'Ethias ;
- 1.9. Désignation de représentants communaux au sein de l'assemblée générale des intercommunales suivantes :
 - 1.9.1. Intercommunale du Brabant wallon (InBW) ;
 - 1.9.2. Intercommunale pure de Financement du Brabant wallon (IPFBW) ;
 - 1.9.3. Intercommunale sociale du Brabant wallon ;
 - 1.9.4. ORES Assets ;
 - 1.9.5. Imio ;
- 1.10. Désignation de représentants communaux au sein de l'Immobilière Publique du Centre et de l'Est du Brabant Wallon ;
- 1.11. Désignation des représentants communaux au sein de l'Office du Tourisme ;
- 1.12. Règlement complémentaire sur la circulation routière – Organisation du stationnement rue de Hannut (école Marilles) ;
- 1.13. Rétrocession à la Commune d'Orp-Jauche d'une portion de voirie sise rue de la Féculerie à Jandrain ;
- 1.14. Proposition de motion déposée par Monsieur Olivier MAROYE, conseiller communal intitulée « Zéro plastique dans les services de l'administration communale » ;
- 1.15. Proposition de motion déposée par la liste PACTE intitulée « L'exposition aux pesticides » ;

2. COMPTABILITE

- 2.1. Tutelle spéciale d'approbation – Approbation du budget de l'exercice 2019 du Centre public d'Action sociale ;
- 2.2. Tutelle spéciale d'approbation – Approbation du compte 2018 de la Fabrique d'église de Noduwez ;
- 2.3. Plan de Cohésion sociale – Approbation du rapport financier 2018 ;

3. ENERGIE

- 3.1. Approbation du rapport d'avancement annuel 2018 de la Conseillère en énergie ;

4. MARCHE DE TRAVAUX

- 4.1. Marché de travaux ayant pour objet la création d'une zone de rétention sur le bassin versant aboutissant rue de Branchon à Jandrenouille – Décision de principe, approbation des conditions et du mode de passation ;
- 4.2. Marché de travaux ayant pour objet la réalisation de travaux d'entretien sur les toitures des bâtiments communaux (écoles, églises, salles, logements, ...) – Décision

- de principe, approbation des conditions et du mode de passation ;
- 4.3. Marché de travaux ayant pour objet la réalisation de travaux de curage, d'entretien et de petites réparations du cours d'eau « Le Village » ainsi que la réalisation du curage de la zone d'immersion temporaire située le long de la rue reliant Orp-le-Grand à Noduwez – Décision de principe, approbation des conditions et du mode de passation ;

5. MARCHE DE SERVICES

- 5.1. Marché de services ayant pour objet la réalisation d'un inventaire amiante de bâtiments communaux (salles, bâtiments publics et écoles) – Décision de principe, approbation des conditions et du mode de passation ;

HUIS CLOS.

6. ENSEIGNEMENT

- 6.1. Ratification de la décision prise par le Collège communal en sa séance du 14 janvier 2019 et ayant trait à la désignation d'un maître d'éducation physique et de psychomotricité à l'école communale d'Orp ;
- 6.2. Ratification de la décision prise par le Collège communal en sa séance du 14 janvier 2019 et ayant trait à la désignation d'un instituteur primaire à l'école communale de Jauche ;
- 6.3. Ratification de la décision prise par le Collège communal en sa séance du 14 janvier 2019 et ayant trait à la désignation d'une institutrice maternelle et d'un maître de psychomotricité à l'école communale de Jauche ;
- 6.4. Ratification de la décision prise par le Collège communal en sa séance du 21 janvier 2019 et ayant trait à la désignation d'une institutrice maternelle à l'école communale de Noduwez ;
- 6.5. Ratification de la décision prise par le Collège communal en sa séance du 28 janvier 2018 et ayant trait à la désignation d'une institutrice primaire et de maîtres de citoyenneté au sein des écoles communales ;
- 6.6. Ratification de la décision prise par le Collège communal en sa séance du 28 janvier 2018 et ayant trait à la désignation d'une institutrice primaire à l'école communale de Noduwez ;
- 6.7. Ratification de la décision prise par le Collège communal en sa séance du 28 janvier 2018 et ayant trait à la désignation d'un maître de religion catholique au sein des écoles communales ;
- 6.8. Ratification de la décision prise par le Collège communal en sa séance du 04 février 2018 et ayant trait au remplacement d'une institutrice maternelle à l'école communale de Jauche ;
- 6.9. Ratification de la décision prise par le Collège communal en sa séance du 04 février 2018 et ayant trait au remplacement d'une institutrice primaire à l'école communale de Jauche ;
- 6.10. Ratification de la décision prise par le Collège communal en sa séance du 04 février 2018 et ayant trait au remplacement d'une institutrice primaire à l'école communale de Folx-les-Caves ;

7. PATRIMOINE

- 7.1. Vente d'une partie d'une parcelle communale sise rue du Gollard à Noduwez – Décision de principe ;
- 7.2. Convention de mise à disposition à titre gratuit et précaire d'une parcelle communale sise rue Sainte-Barbe – Décision de principe.